



PLATEFORME DE PROPOSITIONS POUR UNE RELANCE VERTUEUSE ET DURABLE DU SECTEUR DU BTP

Plan de Relance et de Sauvegarde des Activités du BTP Martinique PRSA Martinique 2

(Phase 2 – juillet 2020)

1 – LE ENJEUX DE LA CRISE ÉCONOMIQUE POUR LE SECTEUR DU BTP MARTINICAIS

Les extraits de la note d'étape de la Délégation Sénatoriale aux Outre-Mer transmise au Gouvernement le 15 mai 2020 resituent bien le contexte et les défis à relever pour le secteur du BTP martiniquais. Cette note met en avant les deux constats suivants :

*Les mesures nationales d'urgence économique s'appliquent en principe aux outre-mer. Cependant, les spécificités de leurs tissus économiques induisent un **effet d'éviction** pour une large partie de leurs entreprises. La forte proportion de très petites entreprises et d'entreprises unipersonnelles, la frilosité traditionnelle du système bancaire, le pourcentage d'entreprises déjà en grande difficulté et des différences statutaires tendent à exclure en pratique des pans entiers d'activités du bénéfice des mesures de solidarité nationale.*

Commentaire : Pour le secteur du BTP déjà fragilisé pré-crise Covid 19, ce phénomène d'exclusion de l'aide d'urgence a été plus fortement ressenti que dans d'autres secteurs. Les propositions de relance doivent donc veiller à permettre la réintégration de l'ensemble des acteurs de la filière sans compromettre les règles d'équité pour les projets faisant appel à des financements publics.

Conscientes de cet immense défi, les collectivités concernées se retrouvent, dans le même temps, privées de leurs leviers d'action habituels. En effet, les finances locales vont subir inéluctablement un effet de ciseaux, avec la chute brutale de leurs recettes fiscales (droits de douanes, octroi de mer, taxes sur les carburants, droits de mutation...) et l'augmentation parallèle de leurs dépenses d'interventions pour répondre aux besoins essentiels des populations.

Commentaire : Alors que la commande publique est le moteur traditionnel de l'activité du BTP, les donneurs d'ordres se retrouvent pour une durée indéterminée aux prises avec des difficultés financières conséquentes. Les propositions de relance pour les entreprises de travaux du secteur ne peuvent donc s'envisager que dans un contexte où les leviers d'action des collectivités publiques sont préservés voire augmentés.

2 – POURQUOI UNE PLATEFORME DE PROPOSITIONS POUR LA SAUVEGARDE ET RELANCE DES ACTIVITÉS DU BTP ?

Même si la crise est nationale et mondiale, c'est en imaginant des réponses adaptées à l'échelon local que nous nous en sortirons le moins mal.

Les enjeux territoriaux restent identiques :

- Sauvegarder les entreprises et les savoir-faire dont le territoire à besoin aujourd'hui et aura aussi besoin demain
- Préserver des centaines d'emplois alors que l'on se dirigerait vers une augmentation massive et durable du chômage à la Martinique ;
- Il y a des chantiers à terminer dans les meilleurs délais et les meilleures conditions possibles notamment au niveau financier ;
- Il y a des financements en place à consommer avant certaines échéances, plutôt que d'essayer de reporter ces échéances, créons les conditions pour les respecter ;
- Les besoins urgents n'auront pas disparu avec la crise Covid 19 : mise aux normes parasismique et para cyclonique des bâtiments, réhabilitation de l'habitat indigne, mise aux normes de l'assainissement, renforcement du réseau d'adduction d'eau potable, développement du haut débit numérique dont on a mesuré toute l'importance pendant la période de confinement...

MAIS SURTOUT, ce second volet du PRSA BTP Martinique est destiné à proposer des leviers simples, endogènes, disponibles ou mobilisables très rapidement qui produiraient des résultats économiques et sociaux favorables à court terme mais qui seraient également durables.

3 – COMMENT ATTEINDRE LE DOUBLE OBJECTIF DE SAUVEGARDE ET DE RELANCE POUR LE SECTEUR ?

Pour les entreprises, le règlement urgent des factures échues, les aides à la trésorerie, les compensations ou reports de charges sont indispensables à court terme, mais ces actions ne vont pas empêcher un désastre social et économique si l'activité n'est pas très rapidement rétablie. L'activité est de surcroît un levier important de la collecte fiscale des collectivités locales. Il y a donc nécessité d'agir à la fois sur le très court terme et sur le moyen terme.

Le second volet du PRSA BTP Martinique s'articule autour de **3 axes** :

- 1) Le traitement des charges sociales et fiscales et la préservation de la trésorerie des entreprises
- 2) La gestion des surcoûts constatés et à venir directement imputables à la crise Covid 19 et la rentabilité des entreprises
- 3) La relance de l'activité par la commande publique et l'augmentation des mises en chantiers

Aussi, les organisations professionnelles, CAPEB Martinique, SEBTPAM et CNATP Martinique réunies en collectif proposent aux Maîtres d'Ouvrages martiniquais la mise en œuvre d'un Plan de Sauvegarde et de Relance des Activités du BTP version 2 (**PSRA BTP Martinique 2**) portant sur les 3 axes suivants :

AXES ET MESURES	FAISABILITÉ	COUT
<p>1 – TRÉSORERIE DES ENTREPRISES – PAIEMENT DES CHARGES SOCIALES ET FISCALES</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Payer les importants arriérés de créances avec application d'office des intérêts moratoires ○ Débloquer des retenues de garanties ○ Faciliter l'accès des Collectivités Locales aux facilités de trésorerie ○ Autoriser à titre expérimental pour une période déterminée la compensation des créances publiques avec les dettes sociales et fiscales à l'exception du paiement de de la Taxe sur la Valeur Ajoutée qui reste dû ○ Reporter le paiement de charges sociales et fiscales au 31/12/2020 sous réserve que les déclarations aient été faites dans les temps et étaler le paiement des arriérés et des charges reportées normalement dues en 2020 sur une période de 5 à 7 ans 	<p>Immédiate</p> <p>Immédiate À préciser</p> <p>Immédiate</p> <p>Immédiate</p>	<p>Faible</p> <p>Faible À préciser</p> <p>Nul</p> <p>Faible</p>
<p>2 – GESTION DES SURCOUTS « COVID 19 »</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Revaloriser les prix des marchés en cours pour tenir compte des nouvelles conditions d'exécution ○ Proroger les délais d'exécution des marchés sans pénalité pour tenir compte des suspensions de chantiers intervenues à partir du 16/03/2020 et des diminutions des cadences liées à l'application des gestes barrière et mesures de distanciation. ○ Utiliser en 2020 les crédits non consommés de la Ligne Budgétaire Unique (LBU) pour financer à titre exceptionnels les surcoûts Covid pour les chantiers déjà engagés ou pour les affaires pour lesquelles des offres de prix avaient été remises à la date du 16/03/2020. 	<p>Immédiate</p> <p>Note : S'assurer du respect du formalisme administratif pour les marchés publics</p> <p>Immédiate</p>	<p>À préciser</p> <p>Nul</p>

3 – RELANCE VERTUEUSE ET DURABLE DES ACTIVITÉS DU BTP

- Profiter des marchés à bons de commande pour soutenir l'activité et étudier la possibilité juridique de relever le seuil maximum de ces marchés à bons de commande sans besoin de relancer des appels d'offres
- Relancer les projets territoriaux stratégiques en attente de financement (réseau AEP, assainissement non collectif...)
- Accélérer la mise en œuvre du Plan Séisme Antilles (PSA) et du Plan Logement Outre-Mer (PLOM)
- Profiter des dispositions de la loi ESSOC pour lancer sans délai des expérimentations en accord avec les industriels locaux du secteur matériaux
- Mettre en place un dispositif de **défiscalisation des travaux de rénovation**, de confortement ou d'amélioration de la performance énergétique des logements destiné aux particuliers avec un plafond de 35 000 euros par logement et par foyer fiscal.
- Mettre en œuvre un Plan Général pour la **rénovation énergétique des bâtiments publics** en utilisant le levier de la révision de la Règlementation Thermique de Martinique (RTM) proposée par la CERC Martinique dans son programme d'adaptation des normes et règles de construction 2020-2022.
- Favoriser le lancement d'un **emprunt obligataire** avec une garantie de l'Etat pour faciliter le financement des projets
- Délivrer les OS de démarrage des chantiers pour les affaires attribuées en levant les freins administratifs résiduels par les discussions au sein du Comité Territorial de la Relance du BTP piloté par la CERC Martinique
- Notifier les marchés en cours de négociations en relevant au besoin des montants prévisionnels des marchés sans pénalité pour la Maîtrise d'œuvre
- Donner des assurances aux distributeurs de matériaux et autres fournisseurs sur les **délégations de paiement** pour fluidifier la chaîne de valeur et permettre aux entreprises victimes de délais de règlement anormalement longs de retrouver un accès aux matériaux indispensables pour la relance des activités des chantiers
- Simplifier les procédures de paiement direct des sous-traitants pour raccourcir les délais de paiement
- D'une manière générale, **raccourcir les délais de paiement** chaque fois que cela sera possible et s'engager à ne pas dépasser un délai de 30 jours et augmenter les avances à la commande à minimum 30% pour les marchés lancés jusqu'au 31/12/2020
- S'assurer qu'au-delà des 30 jours réglementaires, les intérêts moratoires seront automatiquement et systématiquement payés aux entreprises.

Immédiate si mesures adéquates mises en place au niveau des donneurs d'ordres

Moyen terme

Immédiate

Moyen terme

Moyen terme

Moyen terme

Moyen terme

Immédiat

Immédiat

Immédiat

Immédiat

Immédiat

Immédiat

Négligeable

À préciser

Déjà budgété

À préciser

Négligeable

Modéré,
financements fléchés

À préciser

Nul

Nul

Nul

Nul

Nul

Nul (réglementaire)

4 – QUELLE SUITE DONNER À CETTE PROPOSITION DE PLAN D’ACTIONS ?

La Cellule Économique Régionale de la Construction (CERC) Martinique a reçu le mandat de piloter le Plan Territorial de Relance des activités du BTP et d’animer du comité ad hoc de suivi de la reprise du BTP. Le présent document sera présenté lors de la réunion d’installation de ce comité dans les jours prochains.

L’avenir de nombreuses entreprises est en jeu et des centaines d’emplois risquent d’être perdus si nous n’agissons pas rapidement. A plus long terme, nos organisations professionnelles sont particulièrement préoccupées par la perte d’attractivité pour les métiers du BTP au sein de la jeunesse martiniquaise. Un échec de cette relance après plus d’une décennie durant la quelle l’activité a été atone pourrait avoir un impact socio-économique négatif dont l’ampleur serait considérable en plus d’être durable.

Il faut donc une volonté commune d’agir pour éviter ce scénario catastrophe.

Nous espérons donc que ce PRSA-2 recevra partout un accueil favorable, qu’il sera intégré au mieux dans le plan de relance globale pilotée par la CERC et que chacun aura à cœur de le mettre en œuvre.

Cordialement et solidairement,

Le 27 juillet 2020,

Pour la CAPEB Martinique

Pour le SEBTPAM

Pour la CNATP Martinique

Félix HAPPIO

Steve PATOLE

Franck MOGADE